

# REGLEMENT INTERIEUR

Département de la Haute-Garonne



Commune de  
SAINT-GENIES-BELLEVUE  
31180

## ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

(vacances scolaires)

### SAINT GENIES BELLEVUE

05.62.89.00.07 ou 06.08.96.94.40

e-mail [centre-loisirs.stgenies@orange.fr](mailto:centre-loisirs.stgenies@orange.fr)

Site de la commune : [saint-genies-bellevue.fr](http://saint-genies-bellevue.fr)

---

#### 1- GENERALITES

L'accueil de loisirs extrascolaire est un service municipal. L'encadrement est assuré par du personnel municipal, en conformité avec la réglementation imposée par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

#### 2- FONCTIONNEMENT

► **Vacances scolaires de 7h30 à 18h30**

(cf calendrier d'ouverture sur le site de la commune)

##### Accueil des enfants

Matin : entre 7h30 et 9h30

Après-midi : entre 13h00 et 14h00

Départ du Soir : entre 16h30 et 18h30

L'accueil ferme ses portes à 18h30, tout retard fera l'objet d'une pénalité de facturation (2€ par retard et par enfant) et d'envoi d'avis de retards au domicile des familles.

La répétitivité des retards fera l'objet d'une exclusion temporaire.

#### 3- MODALITES D'INSCRIPTIONS

Un DOSSIER « INSCRIPTIONS 2022.2023 » contenant l'ensemble des documents est disponible sur le site de la commune

Retourner OBLIGATOIREMENT le dossier de renseignements et inscrivez votre enfant par le biais du portail parents service <https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com> (un code vous sera communiqué), en respectant les délais de réservation présent sur les programmes d'activités publiés sur le site de la commune.

**Si vous ne pouvez inscrire votre enfant appelez le service afin que nous débloquions l'inscription**

#### 4 - SURVEILLANCE ET SECURITE DES ENFANTS

ARRIVEE : l'enfant doit être OBLIGATOIREMENT accompagné et confié à un membre du personnel (maternelle)

DEPART : Celui-ci ne sera permis que si la personne venant le chercher est inscrite dans la liste des personnes autorisées. Sans cette autorisation, le personnel municipal responsable des enfants, refusera le départ de l'enfant.

MATERIEL AUTORISE : Seul le matériel demandé ou fourni par les animateurs est autorisé. Les jouets provenant de la maison sont INTERDITS.

COLLATION DU MATIN ET GOUTER : le matin les enfants démarreront la journée par une petite collation. Le goûter de l'après-midi est fourni par l'accueil de loisirs.

## **5 - DISCIPLINE**

Les enfants doivent respecter les biens, l'équipement, les locaux scolaires, ainsi que le personnel d'encadrement. Tout acte de brutalité est interdit. Le non-respect de la discipline d'usage fera l'objet de sanctions et pourra entraîner une exclusion temporaire.

Des avertissements seront adressés à la famille en explicitant les raisons de procéder à l'exclusion

## **6 - SANTE**

Si un enfant est malade dans la journée, les parents seront prévenus et invités à le reprendre. En cas d'urgence, l'accueil fera appel au SAMU et préviendra les parents.

**En cas de pathologie ou d'allergie nécessitant un traitement particulier, merci de contacter la directrice afin de mettre en place un Projet d'accueil individualisé.**

Aucun médicament ne pourra être délivré (sauf en cas de PAI)

## **7-TARIFICATION**

Les tarifs, appliqués en fonction du quotient familial ou des revenus du foyer, sont consultables sur le site de la commune et susceptibles d'être modifiés en cours d'année.

## **8- PAIEMENT**

Les prestations seront payables **à terme échu** conformément aux inscriptions, après réception de la facture par le biais du portail parents services.

Toute réservation sera facturée sauf en cas d'absence pour maladie (certificat médical à joindre).

Aucune annulation ne pourra être prise en compte après la date de clôture des inscriptions.

Le paiement des factures peut se faire en ligne sur le portail parents service

<https://saint-genies-bellevue.les-parents-services.com>

Les règlements effectués par chèque seront à établir à l'ordre :

REGIE DE RECETTES ACCUEIL DE LOISIRS

Et à déposer à la Mairie

**Tout défaut de paiement entrainera l'annulation de l'inscription (après information de la famille)**

**Fait à Saint Genies, le 11 avril 2022**